Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

LA MINISTRE

Nos Réf : MFP/2016/53264

Paris, le 25 OCT. 2016

Monsieur le Secrétaire général,

Vous appelez mon attention sur des taux et indemnités applicables aux agents de la fonction publique et destinés à compenser des sujétions ou à rembourser des frais.

Ainsi que je l'ai indiqué lors du conseil commun de la fonction publique du 12 septembre dernier, j'ai demandé à la DGAFP de dresser un état des lieux sur les déplacements effectués par les personnels au titre de leurs missions et leur remboursement par l'administration (frais de déplacement, frais de changement de résidence et indemnités kilométriques). Il ne portera pas, en revanche, sur les indemnités liées au temps de travail.

Cet état des lieux sera présenté au conseil commun de la fonction publique.

D'ores et déjà, il me semble qu'une attention particulière pourra être portée au remboursement des frais de nuitée.

Quant à la revalorisation de l'indice plafond permettant l'accès à la subvention interministérielle de restauration collective, le dossier ne me parait pas devoir être ouvert.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma meilleure considération.

Bien à vous

Annick GIRARDIN

Monsieur Luc FARRE
Secrétaire général
Union Nationale des Syndicats Autonomes
Fonctions publique
21, rue Jules Ferry
93177 Bagnolet

80, rue de Lille
75007 PARIS

UFF UNSA
Secrétariat Général n° 2016/23
Arrivé le : 02/11/2016
Pour réponse du secteur :
Préparation réponse du SG :
Pour information :
A classer :